

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

2 JUILLET 2013

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 2 juillet 2013 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

André O. Robinson
Marc Boucher
Jocelyne Poitras
Mario Lévesque
Renaud Robinson

Est absent : Paul-Hébert Bernatchez

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Mario Lévesque, maire suppléant.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 3 juin 2013
5. Acceptation des dépenses
6. Promotion touristique
 - a. ATR de la Gaspésie – Adhésion 2013-2014
 - b. Graffici – Cahier tourisme de proximité
 - c. Bureau d'accueil touristique SADM - CDSMML
7. Programme de soutien à la démarche MADA – Coordination par la MRC
8. Programme FAIR
 - a. Approbation du projet FAIR 2013
 - b. Engagement d'un candidat
9. Assurances municipales – Mise à jour des protections
10. Projet de transport transfrontalier de déchets hautement radioactifs liquides d'ÉACL- Demande d'appui à l'opposition
11. OMH Mont-Louis – Cession du cabanon vs table de pique-nique avec poubelle
12. Ajout de la signature par le maire suppléant – Effets bancaires et autres
13. Divers :
 - a. AJHG – Demande de financement IRM - Complice
 - b. CACI Mont-Louis
 - c. Travaux de réfection – Centre Sportif
 - d. CSSS – Tarif ambulanciers – 65 ans et +
14. Période de questions
15. Levée de la session

3552-07-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
appuyé par Jocelyne Poitras,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.
Proposition adoptée.

3553-07-2013 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session du 3 juin 2013 ;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyé par Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

3554-07-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| ✓ Comptes à payer, pour un total général de | 126 887,13 \$ |
| ✓ Comptes payés, pour un total général de | 207 607,94 \$ |
| ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 26 154,16 \$ |

Listes présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

3555-07-2013 PROMOTION TOURISTIQUE – ATR GASPÉSIE / ADHÉSION 2013-2014

Considérant que le renouvellement de l'inscription à l'Association touristique de la Gaspésie doit être complété pour le 30 septembre de l'année en cours ;

Considérant que les services inclus sont :

- Inscription dans le guide touristique régionale 2014-2015
- Inscription sur les sites Internet www.gaspesiejetaime.com et www.central-gaspesie.com
- Distribution de dépliants à la Maison régionale du tourisme
- Abonnement au bulletin : Tourisme G@spesie vous informe

Considérant que les coûts sont de 270 \$ + 0,15 \$/capita ;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée d'André O. Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'adhésion à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour l'année 2013-2014.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0262100345.

Proposition adoptée.

3556-07-2013 PROMOTION TOURISTIQUE – GRAFFICI / CAHIER TOURISME DE PROXIMITÉ

Considérant que le Journal Graffici prépare un publiereportage sur les attraits locaux ;

Considérant que les frais associés à cette parution sont évalués à 1900 \$;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis participe au Cahier *Je redécouvre ma Gaspésie* du Journal Graffici conditionnellement à ce que la part municipale soit d'un maximum de 300 \$ avant taxes.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0262100345.

Proposition adoptée.

3557-07-23013 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE STE-ANNE-DES-MONTS – ESPACE PUBLICITAIRE

Considérant que la CDSMML souhaite promouvoir l'ensemble des attraits et entreprises de la municipalité sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie via le bureau d'accueil touristique de SADM;

Considérant que la conception d'un panneau publicitaire de 32" X 72" et la location d'un espace au Bureau d'accueil touristique de SADM permettrait l'atteinte de cet objectif;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité soit maître d'œuvre dans la réalisation d'un panneau publicitaire tel que soumis par le Comité de Développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

QUE la Municipalité réserve un espace publicitaire auprès de la Chambre de Commerce de Sainte-Anne-des-Monts – bureau d'accueil touristique au coût de 415 \$, taxes incluses.

QUE les dépenses totales soient partagées entre les entreprises participantes tel que suggéré par le CDSMML soit 50 % entre les entreprises, 25 % par le CDSMM et 25 %

maximum par la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0262100345.

Proposition adoptée.

3558-07-2013 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA – COORDINATION PAR LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Considérant que la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite coordonner un projet visant l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité Amies Des Aînés ;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis participe au projet d'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action dans le cadre du Programme de soutien MADA offert par le MSSS en collaboration avec les organismes représentatifs du milieu.

Les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Proposition adoptée.

3559-07-2013 PROGRAMME FAIR – DÉPÔT DU PROJET 2013

Considérant que le MAMROT a mis sur pied un Fonds d'Aide aux Initiatives régionales (FAIR) dont le volet 4 vise à supporter les municipalités locales.

Considérant que la municipalité locale doit faire la demande d'une aide financière limitée à 10 000 \$ à sa MRC ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée d'André O. Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le projet visant l'entretien, le développement et l'amélioration d'infrastructures de surface ;

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 11 757 \$ au Programme FAIR GIM, volet 4, auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0262200641.

Proposition adoptée.

3560-07-2013 PROGRAMME FAIR - ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ

Considérant que le Programme FAIR 2013 permet l'engagement d'un employé pour 14 semaines au taux de 12 \$ / heure ;

Considérant qu'il est permis d'embaucher des ressources sans quelles soient recommandées ou admissibles aux programmes du CLE ;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis embauche Roberto Laflamme au poste de journalier-manœuvre dans le cadre du Programme FAIR 2013 ;

QU'advenant le refus de M. Laflamme, la directrice générale et l'adjointe à la direction soit responsable du choix d'un candidat.

Proposition adoptée.

3561-07-2013 ASSURANCES MUNICIPALES – MISE À JOUR DES PROTECTIONS

Considérant qu'il est requis de procéder à la mise à jour des protections d'assurances auprès de la MMQ ;

Considérant que le Conseil considère que la Municipalité doit procéder à l'ajout des protections suivantes :

Ajout de l'octroi de contrat – Erreur et Omissions	Prime de 150 \$ + tx
Assurance accident des pompiers et premiers répondants	
Option D – 26 à 50 pompiers et premiers répondants	Prime de 650 \$ + tx

En conséquence,

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande à la Mutuelle des Municipalités de procéder à l'ajout des protections suivantes à compter des présentes:

- Ajout de l'octroi de contrat – Erreur et Omissions
- Assurance accident des pompiers et premiers répondants / Option D – 26 à 50 pompiers et premiers répondants

Proposition adoptée.

3562-07-2013 OPPOSITION AU PROJET DE TRANSPORT TRANSFRONTALIER DE DÉCHETS HAUTEMENT RADIOACTIFS LIQUIDE D'ÉACL – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

ATTENDU QUE le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU QUE ces livraisons pourraient débiter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QUE la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU QU'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU QUE les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU QUE la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU QUE ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU QUE les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU QUE la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU QUE le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU QUE le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU QUE tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marc Boucher,
Appuyé d'André O. Robinson,
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte la présente résolution et qu'elle :

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Proposition adoptée.

3563-07-2013 OMH MONT-LOUIS – CESSIION DU CABANON VS TABLE DE PIQUE-NIQUE AVEC POUBELLE

Considérant que l'OMH de Mont-Louis a fait don du cabanon 10 X 16' devenu excédentaire suite aux travaux d'améliorations en cours ;

Pour ces raisons,
Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'échange d'une table de pique-nique avec poubelle en échange du cabanon.

Proposition adoptée.

3564-07-2013 CAISSE POPULAIRE MER & MONTAGNES - SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE Mario Lévesque, conseiller au poste # 5, occupe le poste de maire suppléant pour un délai indéterminé

Il est proposé par Jocelyne Poitras,
Appuyé de Marc Boucher,
Et résolu à unanimité des conseillers :

QUE Paul-Hébert Bernatchez, maire et Suzanne Roy, directrice générale &

secrétaire-trésorière soient autorisées, pour et au nom de la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis à souscrire une ou des parts sociales à la Caisse Populaire Desjardins Mer et Montagnes, à y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettres de change, chèques, ordres pour paiement d'argent; à renoncer à la présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis de protêt de ces valeurs; à fixer et déterminer tout montant dû à la Caisse ou par elle; à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

QUE les mêmes officiers ou chacun d'eux séparément, soient autorisés à recevoir de la Caisse les ordres de paiement et chèques payés ou autres effets portés au débit dudit compte et certifier et accepter tout relevé de compte s'y rapportant.

De plus, qu'en l'absence de l'un de ces officiers, Mario Lévesque, maire suppléant et Diane Gaumond, adjointe à l'administration et secrétaire-trésorière adjointe bénéficient des mêmes droits, obligations et privilèges pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Proposition adoptée.

3565-07-2013 ANIMATION JEUNESSE HAUTE-GASPÉSIE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À L'INSTITUT RÉGIONALE DE MOBILISATION (IRM)

Considérant qu'une demande de soutien financier a été déposée auprès de *L'Instance Régionale de Mobilisation (IRM) pour l'amélioration des conditions de réussite des Jeunes Gaspésiens et Madelinots*;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Diane Gaumond, secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à agir au nom de la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis lors du dépôt d'une demande de soutien à la mise en œuvre du plan d'action local en persévérance scolaire et réussite éducative ;

QUE Patrick Rioux soit nommé responsable de l'action.

Proposition adoptée.

3566-07-2013 CACI MONT-LOUIS – AUTORISATION POUR TRAVAUX DANS L'EMPRISE DE LA RUE DU PORTAGE / GROS-MORNE

Considérant que le Centre d'accès communautaire Internet (CACI) de Mont-Louis et Gros-Morne vise à déployer un service Internet haute vitesse aux résidences non desservies du village de Gros-Morne ;

Considérant que la solution retenue par le CACI consiste à :

Enfouir le câble de fibre optique en bordure du Chemin du Portage, du côté nord de l'emprise municipale

Installation d'un poteau d'une hauteur de 15 mètres sur le lot 55-B, canton Taschereau ;

Pour ces raisons :

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée d'André O. Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'installation d'un poteau sur le lot 55-B, Canton Taschereau et l'enfouissement d'un câble de fibre optique dans l'emprise municipale du Chemin du Portage conditionnellement :

- Au dépôt d'un plan complet et détaillé de la localisation des infrastructures avant le début des travaux ;
- Au respect des spécifications et restrictions apportées par le responsable des travaux publics de la Municipalité ;
- Tous travaux seront réalisés à la charge du CACI, par son personnel, entrepreneurs ou sous-traitants.
- Le personnel ou la machinerie affectée à l'entretien de la voirie municipale ne peut être autorisée à effectuer tous travaux relatifs au projet de déploiement du réseau Internet par le CACI.

Proposition adoptée.

3567-07-2013 TRAVAUX DE RÉFECTION – CENTRE SPORTIF / PROLONGATION DU DÉLAI DE RÉALISATION

Considérant que les travaux de réfection du Centre Sportif ont été accordés à Rénovation F. Thibo suite à un appel d'offres sur invitation pour un montant de 6 553,57 \$;

Considérant que lors de l'appel d'offres sur invitation, les travaux étaient requis au plus tard le 19 juillet 2013 ;

Considérant que, suite à la grève dans le secteur de la construction commerciale (CCQ), les entrepreneurs ont perdu 2 semaines de travaux sur les chantiers ;

Considérant que le congé annuel d'été aura lieu du 21 juillet au 3 août inclusivement

En conséquence,
Sur proposition de Jocelyne Poitras,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la prolongation du délai de réalisation des travaux au Centre Sportif Judes Drouin jusqu'au 9 août 2013.

Proposition adoptée.

3568-07-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson, appuyée d'André O. Robinson, la séance est levée.

Mario Lévesque, maire suppléant

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Mario Lévesque, maire suppléant (art. 116 du C.M.) atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mario Lévesque, maire suppléant